

Questions aux candidats des régionales

1. **Quel rôle et quelle place donnez-vous aux entreprises artisanales dans l'économie territoriale, en particulier à l'égard du développement économique ?**

Il y a un lien direct entre tissu économique et cohésion sociale. De ce point de vue, la présence et l'implantation sur nos territoires, notamment dans les quartiers en difficultés et dans les zones rurales, d'entreprises à taille humaine, doit être un objectif prioritaire de l'Etat comme des autorités territoriales. L'artisanat, les TPE et les PME sont les premiers créateurs d'emploi en France, loin devant les grands groupes.

2. **L'artisanat, basé sur l'économie de proximité, a démontré son effet stabilisant y compris en période économique difficile. Comment soutiendrez-vous l'implantation des entreprises artisanales dans votre région ? Comment souhaitez-vous maintenir, développer le commerce de proximité ?**

Au niveau national, nous proposons d'exonérer de charges sociales les deux premiers emplois créés dans chaque entreprise. C'est une mesure simple qui permet tout à la fois la création d'emplois et la croissance des entreprises. Nous souhaitons également que les collectivités territoriales qui sont aujourd'hui le premier investisseur public, et disposent d'un budget d'investissement annuel de près de 9 milliards d'euros, concentrent leur effort en direction des entreprises petites et moyennes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

3. **Etes vous favorable à un dispositif régional permettant d'attribuer aux entreprises artisanales des prêts à taux bonifiés (taux zéro) pour financer les besoins en fonds de roulement en phase de création et de croissance ?**

Les entreprises, notamment petites et moyennes, éprouvent de grandes difficultés à obtenir des crédits bancaires. Nous suggérons la création de fonds de garantie régionaux afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches. Nous sommes également favorables à la multiplication des offres de microcrédit pour favoriser la création de micro-entreprises, notamment dans les secteurs directement impliqués dans la vie des quartiers et le service aux habitants, afin de reconstituer le lien social et de contribuer au mieux vivre ensemble. Nous souhaitons également la mise en place d'un *Small Business Act*, permettant aux entreprises petites et moyennes, d'accéder aux marchés publics.

4. **Plus généralement, comment pensez-vous faciliter le financement pour la création, la pérennité et le développement du secteur de l'artisanat, sur l'ensemble des territoires (ruraux et urbains) ?**

Il faut agir dans plusieurs directions : nous souhaitons en tout premier lieu la mise en œuvre urgente de plans régionaux de réarmement industriel, agricole et de services, afin de répondre au plus vaste mouvement de délocalisations de production jamais constaté. L'idée est que, dans chaque région, on dispose rapidement d'un plan de recherche d'activités nouvelles dans les secteurs industriels aujourd'hui abandonnés et dans le domaine agricole en péril. Dans notre esprit, l'entreprise sera l'acteur principal et la région coordonnera les appuis et l'assistance prioritaire aux artisans, TPE et PME. Il faut également répondre au « désert économique » que sont certaines banlieues et certains territoires ruraux, en promouvant, notamment grâce au microcrédit, la création de 100 000 TPE nouvelles, un tiers dans l'innovation des systèmes d'information et deux-tiers dans les emplois de services. Grâce au très récent vote par Parlement européen du *microfinancement progress*, l'Union met sur la table

100 millions d'euros de microcrédit immédiatement mobilisables en région. Un instrument supplémentaire à ne pas négliger.

**5. Quelle sera votre politique en matière de développement durable ? Comment associer les entreprises artisanales directement concernées ?**

Nous proposons de mobiliser des investissements publics massifs dans les technologies d'avenir. Un établissement financier, à l'instar du rôle joué par le Crédit National dans le passé, pourrait être créé afin de privilégier le développement des petites et moyennes entreprises.

Plus largement, nous souhaitons que les Régions assument le rôle de stratège dans le développement des productions d'énergies renouvelables dans une nouvelle proximité, en prenant en compte les particularités et les richesses du territoire : filière bois, micro-hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque, éolien, géothermie, huiles végétales...

**6. Les entreprises artisanales sont peu représentées dans les dispositifs sur lesquels la Région est fortement impliquée, comme les pôles de compétitivité, les aides économiques à l'export, les aides à l'innovation. Vous engagez-vous à faciliter leur accès à ces dispositifs ?**

Cette question renvoie à la nécessité absolue d'inverser l'ordre d'attribution des aides et de l'investissement, afin d'aider d'abord les petites et moyennes entreprises. Ceci est vrai pour les activités à vocation territoriale comme internationale. La faiblesse du poids des PME à l'export est un handicap majeur de notre économie.

**7. Comment envisagez-vous le développement de l'apprentissage ? Quelles mesures prendrez-vous pour accompagner les jeunes en matière de transport, de logement, de santé, de mobilité en Europe ?**

Il existe aujourd'hui un réel déficit dans notre pays en termes d'orientation scolaire des jeunes. Une inégalité se creuse entre les familles qui connaissent les secrets de l'orientation et celles qui l'ignorent. Les régions doivent développer et être responsables d'un service public de l'orientation pour corriger ces inégalités de destin. Le Mouvement Démocrate propose que les régions deviennent l'acteur central de la politique d'orientation. Elles disposent déjà de compétences dans le domaine de l'éducation : l'entretien des lycées, la mise en œuvre de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Elles sont l'échelon le plus pertinent pour identifier et mettre en avant des filières porteuses pour les jeunes, car elles connaissent le bassin de l'emploi local et ses besoins, tout en étant conscientes des enjeux d'emploi nationaux et internationaux. Les régions doivent donc accompagner les jeunes lycéens dans la définition de leur projet personnel et professionnel : forums régionaux lycées-entreprises, journées de découverte de l'artisanat, rencontres apprentis – collégiens, visite des établissements d'excellence par les élèves des zones populaires... Toutes les initiatives en la matière doivent être soutenues. L'articulation de cette politique d'orientation scolaire avec celle de la formation professionnelle, également prise en charge par la région, permet d'assurer à chaque citoyen une formation qui lui correspond et qui lui permet de trouver un emploi pérenne, tout au long de sa vie.

Pour ce qui concerne la mobilité, il faut rappeler que ce sont les démocrates français qui ont porté le programme Erasmus au niveau européen. Et que nous souhaitons désormais développer les échanges pour les étudiants et pour les apprentis en fondant un nouveau programme Erasmus accessible à tous et soutenu par un système de bourses plus étendu.

Nous proposons également, notamment dans les régions où la pénurie de logement est exacerbée comme c'est le cas en Ile de France, de créer un Service logement étudiant coordonnant les actions de l'Etat et des collectivités territoriales, afin d'accroître l'offre d'hébergement pour les étudiants, notamment aux abords immédiats des universités et autres établissements d'enseignements.

Sur la santé enfin, nous souhaitons la mise en place de plans régionaux de santé, en charge notamment de la prévention qui doit être davantage présente dans les établissements gérés par la région tels que les lycées, les centres d'apprentissage et de formation professionnelle. Il faut que la région établisse un lien entre ces établissements et les internats et externats de médecine, les centres universitaires présents sur son territoire.

- 8. Etes-vous prêts à accompagner le développement de l'université des métiers qui sera le prochain cadre de la transmission des savoirs dans le monde des métiers, en partenariat avec les universités et les IUT, avec un accès pour tous les publics quelque soit leur niveau de formation et leur âge ?**

Bien entendu. Il s'agit là d'un partenariat d'autant plus utile que nous avons besoin de revaloriser l'image de l'apprentissage et de convaincre les jeunes mais aussi les parents, que les métiers qui font appel à l'intelligence de la main, sont une voie d'avenir et d'épanouissement personnel.

- 9. Quelle sera votre politique en matière de coopération internationale ? Quelles seront vos priorités géographiques et thématiques pour les actions de coopération ? Quel rôle comptez-vous faire jouer aux CMA dans l'élaboration, montage et mise en œuvre des projets de coopération soutenus par la Région ?**

Aujourd'hui, les collectivités territoriales françaises coopèrent avec plus de 115 pays. Cette coopération décentralisée constitue un instrument formidable de soutien au développement sur tous les continents. Il faut donc continuer dans cette voie qui privilégie les projets locaux et favorise la synergie entre tous les partenaires, institutions, entreprises et associations.

Le deuxième champ d'action que nous souhaitons privilégier est la coopération transfrontalière. Nos régions frontalières ont des spécificités, des identités culturelles et économiques souvent communes aux régions européennes voisines. Ce sont des facilitateurs d'échanges et de coopération formidables et il appartient aux régions d'en être le chef d'orchestre.

- 10. Etes-vous prêts à vous rapprocher, sur tous ces objectifs, des représentants des entreprises artisanales élus des chambres de métiers et de l'artisanat ? Etes-vous prêts à renforcer les liens de la région avec les chambres de métiers et de l'artisanat ? Comment comptez-vous soutenir et promouvoir le rôle d'information, de conseil et d'accompagnement joué par les chambres de métiers et de l'artisanat ?**

Les régions ne doivent pas être des institutions fermées sur elles-mêmes. Elles doivent être en dialogue permanent avec tous les acteurs sociaux et économiques. Notamment dans la perspective de consolidation et d'élargissement des compétences des régions que nous appelons de nos vœux.